



SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT DE BEAUVAIS-TILLÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

Session du 8 MARS 2022

DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE
LE 18 MARS 2022



Le comité syndical dûment convoqué par sa Présidente par lettre en date du 18 février 2022,

En présence de 8 des 12 membres du comité syndical :

Le quorum et les délégations de vote ayant été vérifiés,

6 membres titulaires :

Mme Caroline CAYEUX, Mme Catherine MARTIN, M. Jacques DORIDAM, Mme Maïoëlle MARTIN, M. Philippe EYMERY, Mme Anne FUMERY

1 membre suppléant son titulaire :

M. Luc CHAPOTON	suppléant de	M. Jean DESSESSART
-----------------	--------------	--------------------

1 membre titulaire ayant donné pouvoir :

Mme Nadège LEFEBVRE	Ayant donné pouvoir à	Mme Anne FUMERY
---------------------	-----------------------	-----------------

En présence également de :

M. Mehdi RAHOUÏ	suppléant de	Mme Caroline CAYEUX
M. Christian DEMAY	suppléant de	Mme Catherine MARTIN
Mme Claire MARAIS-BEUIL	suppléant de	M. Philippe EYMERY

Etaient excusés :

M. Martial DUFLOT, M. Dominique DEVILLERS, M. Frédéric GAMBLIN, M. Jean CAUWEL, M. Denis PYPE, M. Daniel LECA, M. Jean DESSESSART, M. Franck PIA, M. Pascal VERBEKE, M. Olivier PACCAUD.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Délibérant conformément à l'article 8.1.2.2 des statuts du syndicat mixte,

A délibéré sur le **rapport CS SMABT 2022 03/08-02** relatif au lancement d'un appel d'offres pour la définition du modèle économique de l'aéroport ;

CONSIDERANT que le découpage proposé en six lots ne répondait pas aux attentes formulées par le SMABT en matière d'accompagnement stratégique lui permettant de positionner Beauvais comme une plate-forme régionale majeure en France ;

CONSIDERANT que le choix de séparer le programme d'investissements et la stratégie de développement ne permettrait pas de définir clairement une vision stratégique de l'aéroport ni de déterminer son modèle économique et social ;

CONSIDERANT la décision de la Commission d'Appel d'Offres de déclarer sans suite pour motif d'intérêt général les lots N° 1, 2 et 5.

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente et en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité les conclusions suivantes :

-
- **AUTORISE** la Présidente à fusionner les lots N°1, 2 et 5 en un lot unique intitulé « modèle économique de l'aéroport » ;
 - **AUTORISE** la Présidente à lancer un appel d'offres pour la définition du modèle économique de l'aéroport incluant le pilotage de la procédure de mise en concurrence ;
 - **APPROUVE** la valeur estimative de 800K€ à attribuer à ce marché.

LE 18 MARS 2022
DÉPOSÉ
À LA PRÉFECTURE DE L'OISE

Caroline CAYEUX
Présidente du Syndicat mixte
de l'aéroport de Beauvais-Tillé

